## Droit de retrait au travail en milieu psychologique ou psychiatri

Bonjour, ma femme est aide-soignante dans un EHPAD dans un service ou il n'y a que des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou démence apparentée. Ça fait deux fois qu'elle se fait agresser par le même patient est-ce qu'elle est en droit d'exercer son droit de retrait ?
 Par kang74
Bonjour
Public ou privé ? En a t'elle, par écrit,en LRAR informé son employeur ? A-t-elle vu le medecin du travail ?
Je rappelle que c'est l'employeur qui est responsable de la santé et de la sécurité de votre femme , et que pour l'obliger

à mettre des choses en place,il faut qu'il soit alerté.

Comprenez que le droit de retrait peut aussi être considéré comme une absence à son poste si l'employeur ne trouve

pas la situation légitime, et une faute puisque cela peut mettre en danger une autre personne. Enfin je rappelle que le droit de retrait, c'est éviter de courir un danger grave et imminent : hors cela fait deux mois que

Enfin je rappelle que le droit de retrait, c'est éviter de courir un danger grave et imminent : hors cela fait deux mois que cela la situation perdure .

-----

Par morobar

## Bonjour,

Le risque d'agression du personnel par les patients dans un établissement psychiatrique est une des constantes du travail.

Ce qui importe est la qualité et le respect des procédures.

Alors le droit de retrait ne se justifie que si les procédures sont absentes, que l'employeur ne prend aucune mesure pour obliger à leu respect.